



1 QUAI DU SQUARE 93200 ST. DENIS. FRANCE - TEL: (33) 01 48 20 72 28 FAX: (33) 01 48 20 72 82. ASSOCIATION LOI 1901
APE 913E. SIREN 390521383. AGREEMENT JEUNESSE ET SPORT JEP 96109 FORMATION PROFESSIONNELLE 11930224793
E-mail: bateaux.lavois.cbbl@free.fr

CONTRAT DE SEJOUR TEMPORAIRE

Vous avez sollicité le Centre des Bateaux Lavois pour intégrer l'un de nos hébergements collectifs et temporaire, cet hébergement est situé au 18 bis rue Génin Pavillon N° 14 . 93200 Saint Denis.
Votre demande a été acceptée par le responsable de l'établissement.

Se contrat est établi entre le Centre des Bateaux Lavois représenté par Ch Graffet Directeur.
Et **Monsieur** désigné ci-après l'héberger.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Le présent contrat a pour objet :

- d'assurer un hébergement limité dans le temps ne pouvant en aucun cas être assimilé à une location, - et de mettre en œuvre une démarche d'accompagnement social visant à l'insertion.

Elle implique une participation active de l'héberger définie dans les engagements passés avec l'établissement. Nous rappelons que les services proposés par le centre sont liés à une démarche d'insertion qui conditionne l'hébergement.

Cet hébergement est nominatif.

Votre caution de garantie de 275 € ne vous sera restituée si aucune détérioration n'est constatée: après l'état des lieux.

La participation mensuelle sera de 250€. Plus électricité au tarif de 0.13 E et eaux 3.93 E.

DUREE D'HEBERGEMENT.

Ce contrat de séjour temporaire est conclu pour une durée d'un 1 mois, du au Considérée comme une première période d'évaluation qui peut déboucher sur un hébergement temporaire d'un 1 mois renouvelé par tacite reconduction, qui fera alors l'objet d'un avenant ou un nouveau contrat si la personne hébergée le souhaite et si les clauses du règlement intérieur ci-joint sont respectées et en particulier les clauses suivantes :

- 1-Etre à jour des participations.
- 2-hygiène de vie et santé.
- 3-respect des clauses du règlement intérieur (justificatifs administratifs et autres...)

CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Description des lieux : A l'entrée dans les lieux, il est dressé un état des lieux établi entre l'hébergé et l'établissement. Un inventaire du mobilier mis à disposition de l'hébergé.

Type d'hébergement :

- collectif (chambre dans une structure collective)
- individuel (studio, en dehors de la structure collective)

Situation:

Vous allez occuper la chambre N° au 1 Quai du Square 93200 St Denis.

Vous allez occuper le studio N° au 18 Bis N° 14 rue Génin 93200 St Denis.

Désignation des espaces privatifs

- Chambre individuelle.
- Studio

Désignation des espaces, équipements et services communs

Studio :

Local poubelles : les poubelles collectives doivent être sortie par l'héberger suivant les prescriptions de la ville (verres, papiers, déchet...)

Court : elle ne doit être utilisée sous aucun prétexte (pas de linges, de poubelles, de réunion, de barbecue...)

Chambre :

Boque sanitaire collectif. Douche, WC, lavabo, doivent bien sur être nettoyé après chaque passage.

Cuisine : Evier, placard, plaque cuisson, doivent bien sur être nettoyé après chaque passage.

Annexes mis à disposition :

- restauration
- laverie
- salle de repassage
- accès Internet
- bibliothèque
- salle de sport

Votre référent au **CENTRE DES BATEAUX LAVOIRS** est :
Un bilan devra être effectué avant chaque prolongation du contrat de séjour temporaire.

Les coordonnées de votre référent (e) extérieur sont :

NOM :

ADRESSE :

☎ : ☎ : @

Vos projets et engagements font l'objet d'un **CONTRAT ECRIT MORAL ET TRIPARTITE** entre vous, votre référent et le Centre des Bateaux Lavois.

Votre séjour dans l'hébergement est conditionné par : le respect des articles de ce contrat de séjour temporaire et du règlement intérieur ainsi que les pièces jointes.

L'aide que nous vous fournissons pour la réalisation de votre projet de réinsertion est en fonction de votre **ENGAGEMENT PERSONNEL**. Elle concerne également le contenu, la durée de l'hébergement ainsi que le travail que nous ferons ensemble. Mais surtout le travail que vous ferez sur vous-même en accord avec votre personnalité, votre hygiène de vie et votre santé au quotidien.

L'observation du règlement intérieur fait partie intégrante du contrat de séjour temporaire que nous passons avec vous, dans la recherche de solutions à votre insertion professionnelle et personnelle.

Nous espérons que votre séjour vous sera profitable.

Nous vous précisons que les aides que nous vous apportons et qui vous sont octroyées, sont faites bénévolement et sans aucunes subventions.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Bénéficiaire

Référent

le centre